

contenterons de rapporter quelques passages sur la *Déclaration de l'homme & du citoyen*, en les abandonnant au jugement des lecteurs impartiaux.

*Les représentans du peuple François constitués en assemblée-nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics, & de la corruption des gouvernemens.*

„ Cette proposition est fautive dans sa généralité ; l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme ne sont pas les seules causes des malheurs publics, & de la corruption des gouvernemens. L'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de Dieu sont les principales causes de ces malheurs publics, qui ont tant affligé & qui affligent encore tant les sociétés. D'ailleurs les droits de l'homme découlent des droits de Dieu, comme de leur source ; pour connoître & apprécier les droits de l'homme, il faut remonter à Dieu qui l'a créé à son image & sa ressemblance ; c'est là le principe sur lequel sont fondés tous les devoirs & tous les droits de l'homme : il ne suffit donc pas, comme le dit l'assemblée-nationale dans ce préambule, „ pour rappeler aux membres du „ corps social leurs droits & leurs devoirs, „ d'exposer dans une déclaration solennelle les „ droits naturels, inaliénables & sacrés de „ l'homme „ ; mais il falloit d'abord établir les droits immuables de son Créateur & de son souverain Seigneur, puisque ceux-ci ont un rapport si nécessaire avec ceux-là, & que les premiers ne peuvent subsister sans les seconds. „

*En conséquence l'assemblée-nationale reconnoît & déclare, en présence, & sous les auspices*